



Déménagement pour la métropole

Par **Jaylaan**, le **04/02/2015** à **01:04**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce, il n'y a que l'ordonnance du tribunal pour la garde des enfants pour le moment. De ce mariage on a eu deux enfants de 5 ans. Ils sont nés en métropole. Nous, nous sommes originaire de Nouméa, nouvelle calédonie. Nous tous sommes revenus en 2010 et en 2013 on s'est séparé. Lui lors de la separation s'est mis en ménage avec son amie qui a 2 enfants d'un premier mariage. Depuis ils vont avoir un enfant qui naîtra sous peu. Moi je n'avais pas refait ma vie sauf depuis peu, la problématique c'est que mon ami, vis et travail en métropole et qui lui aussi a un enfant. Il est gendarme de carrière. Maintenant moi je souhaiterais partir avec les enfants pour le rejoindre en métropole. On passe en garde alternée le 15/02/2015, nous n'avons pas de bien imm[citation] [/citation]obilier juste les enfants. Dites moi comment faire pour que le père des enfants acceptent mon départ avec les petits. Il en avait été informé une premier fois de mon désir de quitter le territoire et bien entendu je ne souhaite pas partir sans le prévenir. Il avait mis une interdiction de quitter le territoire avec les enfants. Mon avocate m'a dit qu'à moins d'avoir une mutation et une raison suffisante de partir ce ne serait pas possible. Je comprend qu'il ya l'intérêt des enfants, mais lors de mon voyage en vacance l'an dernier mes enfants on n'en souffert j'ai même eu des reproches. Maintenant ils n'espèrent une chose c'est de partir avec moi. Dites moi comment je pourrais quitter le territoire avec les enfants. Merci par avance

Par **phee2401**, le **19/04/2015** à **00:06**

Bonjour

Je suis dans la situation inverse.

Je suis calédonienne et veux rentrer à noumea avec mon garçon de 4 ans. Le jugement est prévu pour septembre.

Pourrais tu me dire comment ça s est passé pour toi ?

Te remerciant d avance